



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC234144DRH

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2023 Sécurité informatique à la frontière logiciel-matériel (IT security at the software-hardware border)

Vu l'article L. 422-3 du code de la recherche portant création du dispositif de chaire de professeur junior ;

Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 modifié relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 22 février 2022 modifié fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 11 mars 2023 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Article 1er

Sont nommés en qualité de membres de la commission de recrutement de la chaire ci-dessus désignée :

NAZARENKO	Adeline (Présidente)
BOSSUET	Lilian
SENEILLART	Pierre
PRINETTO	Paolo
FRANCILLON	Aurélien
CHORTI	Arsenia
TODRI-SANIAL	Aïda

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 31/03/2023

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT